

➤ **POUR UN MAJEUR**

Dépôt de la demande par l'intéressé en personne

POUR UN MAJEUR SOUS TUTELLE

Demande faite par son tuteur

Présence obligatoire du tuteur **ET** du majeur sous tutelle au dépôt de la demande

➤ **POUR UN MINEUR**

- **POUR LES PLUS DE 13 ANS**

Consentement obligatoire de l'enfant

Présence obligatoire du représentant légal **ET** de l'enfant au dépôt de la demande

- **POUR LES MOINS DE 13 ANS**

Dépôt de la demande par son représentant légal

L'imprimé de demande de changement de prénom à compléter et signer est à télécharger sur le site de la Ville de Soustons ou à retirer en mairie

DEPÔT DU DOSSIER SUR RENDEZ-VOUS

Prendre rendez-vous par téléphone au 05 58 41 50 11



La demande peut être effectuée à la mairie du lieu de résidence ou du lieu de naissance.

Le changement de prénom doit avoir un **intérêt légitime**.

L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

➤ **Justificatif d'identité**

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Une pièce d'identité en cours de validité de la personne concernée

Pour un mineur,

- pièce d'identité en cours de validité de l'enfant
- **et** pièce d'identité en cours de validité du ou des représentants légaux

Pour un majeur sous tutelle,

- pièce d'identité en cours de validité du majeur
- **et** pièce d'identité en cours de validité du tuteur
- copie de la décision judiciaire désignant le tuteur

➤ **1 justificatif de domicile récent :**

Si vous habitez chez quelqu'un, cette personne doit vous fournir :

- une attestation sur l'honneur indiquant que vous habitez chez elle
- **ET** un justificatif de domicile récent

➤ **Justificatif de l'intérêt légitime de la demande**

L'intéressé devra remettre toute pièce justifiant de **l'intérêt légitime** du changement de prénom.

En fonction de votre situation, vous pouvez fournir :

- Enfance ou scolarité :
Certificat d'accouchement, copie du carnet de santé, copie du livret de famille, copie des diplômes, etc...
- Vie professionnelle :
Contrat de travail, attestation de collègue de travail (accompagnées d'une pièce d'identité), copies de courriels professionnels, bulletins de salaire, etc...
- Vie administrative :

Copies des pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition, justificatif de domicile, etc...

- Certificats médicaux établissant de vos difficultés rencontrées par le port d'un prénom déterminé

Pièces à fournir en fonction de la situation

Pour mettre à jour l'ensemble des actes de l'Etat Civil, suivant votre situation, fournir :

- **La copie intégrale de :**
 - L'acte de naissance de l'époux ou du partenaire de Pacs
 - L'acte de naissance de chacun des enfants
 - L'acte de mariage
- **Le livret de famille**

Procédure de décision

- La décision sera communiquée au demandeur dans un délai raisonnable, le cas échéant à l'issue d'une audition ultérieure
- Si l'officier de l'Etat Civil prend une décision d'autorisation de changement de prénom, le demandeur reçoit une copie de la décision
- Si l'Officier de l'Etat Civil estime que la demande ne revêt pas un intérêt légitime, il saisit le procureur de la République pour décision et en informe le demandeur
- Si le Procureur de la République s'oppose au changement de prénom, le demandeur ou son représentant légal peut saisir le juge aux affaires familiales